



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 545-18

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

- QUE lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 545-18 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 28 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double pour l'impasse de l'Épervier - Résolution numéro 2018-MC-R123;
- QUE le Règlement numéro 545-18 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le 27 avril 2018;
- QUE le Règlement numéro 545-18 entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley durant les heures d'ouverture et sur le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 7 mai 2018



Philippe Millette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Cantley, certifie que le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 545-18 est affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 7 mai 2018



Philippe Millette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim